

## Erratum

### Projet de règlement

Loi sur les tribunaux judiciaires  
(chapitre T-16)

Code criminel  
(L.R.C. 1985, c. C-46)

#### Cour du Québec — Modification

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 31 mai 2023,  
155<sup>e</sup> année, numéro 22, page 2123.

À la table des matières, le document « Cour du Québec » aurait dû être inscrit sous la rubrique « Règlements et autres actes ».

À la page 2123, on ne doit pas prendre en considération l'entête « Projets de règlement » car le « Règlement modifiant le Règlement de la Cour du Québec » est un règlement dûment édité.

81069

### A.M., 2023

#### Arrêté numéro A-2023-02 de la ministre de la Famille en date du 18 octobre 2023

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées en vertu de la Loi sur le curateur public

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 8 novembre 2023, 155<sup>e</sup> année, numéro 45, page 5024.

À la page 5024, on aurait dû lire :

#### « Arrêté numéro A-2023-02 de la ministre de la Famille en date du 18 octobre 2023

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de placement en vertu de la Loi sur le curateur public

LA MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU que l'article 46 de la Loi sur le curateur public prévoit que le ministre responsable de l'application de cette loi constitue un comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective;

VU que l'article 47 de cette loi énonce que les membres du comité sont nommés pour un mandat d'au plus trois ans et que ces membres demeurent en fonction, à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

VU l'arrêté du ministre de la Famille, en date du 17 août 2020, par lequel le ministre a nommé de nouveau madame Louise Charette membre du comité de placement pour un mandat de trois ans devant se terminer le 14 juillet 2023;

VU que le mandat de madame Louise Charette est expiré et qu'il y a lieu de la remplacer;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE le ministre de la Famille nomme monsieur Michel Toupin membre du comité de placement pour un mandat de trois ans devant se terminer le 18 octobre 2026.

*La ministre de la Famille,*  
SUZANNE ROY»

81037